

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHRONIQUE

Toujours l'affaire Humbert-Crawford. Elle n'a pas fini de nous étonner cette ample comédie aux cent actes divers !

On y voit des types que le plus subtil et le plus paradoxal des auteurs dramatiques n'eût pas inventés.

Parmi ceux-là, le moins extraordinaire n'est pas cette fincée omnibus, Mlle Marie Daurignac, si noble, si touchante dans son refus d'opposer l'un des frères Crawford et d'immoler ses rêves, son idéal de jeune fille, à la fabuleuse fortune de ces fabuleux personnages.

Elle avait le choix cependant : Henri ou Robert. Il n'en porte lequel. Mais il faut l'un ou l'autre.

Voyons, mademoiselle, préférez-vous les blonds ? Voici Henri, avec son caractère élégant et sentimental, chanteur de romances et grand amateur d'ambades à la lune.

Aimez-vous mieux les bruns ? Alors, prenez Robert. N'hésitez pas. Il est à votre disposition et son tempérament énergique et robuste... (oh ! robuste ! vous verrez, mademoiselle, vous verrez !...) son courage, que vous pouvez qualifier d'invaincu et même d'invincible, sauront comme il convient, étendre une tutélaire protection sur votre timide faiblesse.

Eh ! bien, non ; mademoiselle d'Aurignac repousse l'un et l'autre, et leurs deux ou trois cents millions aussi.

N'est-il pas attendrissant ce tableau de famille, et dites si cette vierge qui veut demeurer fidèle à quelque amour secret sans doute, n'est pas digne de notre admiration. Ah ! c'est qu'elle n'est pas à vendre, elle.

Hélas ! A quoi rêvent les jeunes filles ? Mais ce qui devait ne pas être banal, ce sont les conversations, les conciliabules que la troupe Humbert-Daurignac tenait quand toutes les portes étaient closes et tous les étrangers dehors.

J'imagine, là, Mme Humbert donnant ses instructions, expliquant à chacun le plan général pour le lendemain et faisant répéter les rôles.

Ah ! la gaillarde, il n'y avait pas de quoi s'ennuyer avec elle et je pense qu'elle dut éprouver souvent des joies supérieures, des satisfactions rares à faire mouvoir tous ces pantins selon ses volontés ; à voir tant de gens s'agiter autour d'elle et qu'elle menait, suivant sa fantaisie, instruments inconscients et dociles de ses projets.

Avec quelle maîtrise elle jouait d'eux, à leur insu, faisant de ces personnages, puissants ou modestes, les auxiliaires, les facteurs de sa fortune et de son crédit, établissant sur leur renommée et leur situation la base solide de ses audacieuses chimères.

Ah ! les naïfs qui croyaient sans doute aller chez Mme Humbert pour leur plaisir ou leurs affaires et n'y faisaient en réalité que celles de Mme Humbert ?

Quel dommage, vraiment, que des nigards ou des bêtards soient venus mêler à cette histoire la sempiternelle politique.

Il va falloir, maintenant, batailler autour d'elle, tandis qu'on aurait eu, sans cela, le loisir d'en déguster à l'aise les mille détails comme on fait d'une œuvre d'art.

Cependant il y a eu cette semaine autre chose que l'affaire Humbert-Crawford.

M. François Coppée a quitté la Patrie Française.

C'est le commencement de la grande débacle que M. Jules Lemaitre sera bien impuissant à conjurer.

Le poète s'en revient à sa lyre gringante et rouillée et, si la politique n'y perd rien, en revanche, la littérature n'y gagne pas grand chose.

M. Coppée avait aux yeux de la Patrie Française un défaut impardonnable : sa franchise. Il était cléricale et chrétien ; il le disait.

Cela n'aurait pas eu d'inconvénient bien grave, si les élections avaient donné la victoire au parti cléricale ; ce n'était devenu intolérable, depuis que le Seigneur se trouve battu à une forte majorité. Le moment n'est pas de se brouiller avec le Diable victorieux.

Soyons cléricaux, c'est entendu. Mais, surtout, ne l'avouons pas. Le meilleur moyen d'être efficacement cléricale, c'est aujourd'hui de se dire républicain.

Et puis, si chacun se mettait, dans la Patrie Française, à dire ce qu'il pense, on assisterait à un beau charivari : celui-ci, ancien communal, cet autre franc-maçon renégat, la plupart gredins, venus à la P. F. parce qu'on les payait plus cher qu'ailleurs. Comment s'accorderait-on dans cette pétaudière, s'il était permis de n'y plus mentir ?

Voyons, il y a des gens à ménager, les Cavaignac, les Lepelletier qui veulent bien défendre les moines, mais qui ne veulent pas que leurs électeurs le sachent.

M. Coppée n'a pas voulu comprendre. Il voulait malgré tout confesser sa foi catholique, apostolique et romaine. Alors, zut, à la porte le gêneur. Et l'on a décroché son enseigne cléricale.

« Je constate définitivement, écrit-il à M. Lemaitre, que mon caractère est incompatible avec la politique et ses basses combinaisons ».

Il donne sa démission.

M. Lemaitre ne donne pas la sienne. Les basses combinaisons, c'est son affaire. Il s'en charge.

Mais, comme il se garde de retenir son compagnon qui fut cependant le fondateur de la Ligue.

Après l'avoir aspergé d'eau bénite, il laisse deviner que jamais M. Coppée ne fut mieux inspiré qu'en les quittant. Brave homme de Lemaitre, va.

« La Patrie Française, écrit-il à M. Coppée, est entrée — il le fallait bien — dans la phase parlementaire. L'intérêt des idées qu'elle défend exige qu'elle accorde beaucoup aux prudenances, fussent-elles excessives, d'un grand nombre de ses amis. Elle défendra d'autant mieux nos libertés qu'elle ne pourra être suspecte de le faire au nom d'une foi confessionnelle ».

En termes moins académiques cela veut dire : « Enfin, il a fallu le camp ! ».

Maintenant, les cochonneries vont continuer de plus belle.

Que dites-vous, je vous prie, de ces « prudenances » d'un grand nombre d'amis de la Ligue qui veulent bien défendre les idées de M. Coppée, mais qui, dans l'intérêt de ces idées mêmes, se refusent à l'avouer.

Voilà bien les basses combinaisons dont s'indignait l'âme altière du poète. Ah ! ils sont beaux ces gens qui parlaient, hier encore, au nom de l'honnêteté politique.

Mais dans quel abîme d'amères réflexions doivent être plongés les pieuses bonnes personnes qui ont si fortement casqué pour l'élection de ces gaillards qui devaient sauver la religion.

Le Seigneur doit leur avoir une dent, tout ce qu'il y a de plus sacrée. Mais, en fin de compte, il leur pardonnera, car les malheureux ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

Emile LAPORTE.

Au Transvaal

En dehors de la souveraineté de l'Angleterre, décidément acceptée par la majorité des Boers, voici les six points qui ont été l'objet de la discussion au conseil des ministres d'hier :

1. La question du langage officiel au Transvaal et dans l'Orange.
2. Le retrait de la proclamation de Kitchener sur le bannissement et la confiscation des propriétés des chefs boers.
3. Compensation pour les fermes détruites.
4. Amnistie pour les rebelles.
5. Date de l'établissement de l'autonomie.
6. Droit pour les Boers de posséder des armées.

On affirme qu'un désaccord parmi les membres du cabinet, tant au sujet des négociations de paix que relativement aux nouveaux impôts, est intervenu. Le chancelier de l'Échiquier songerait à démissionner.

INFORMATIONS

Les groupes parlementaires

En prévision de l'ouverture de la nouvelle Chambre, fixée au 1^{er} juin, la plupart des anciens groupes vont se reconstituer d'ici à la fin de la semaine. Le groupe radical socialiste va se reconstituer et le groupe radical, qui s'appelait groupe démocratique, va se reformer. Ils compteront à eux deux près de 250 membres.

À la fin de la précédente législature, le président du premier était M. Camille Pelletan et celui du second M. Sarrien.

L'ancienne union progressiste présidée durant la dernière législature par M. Isambert, va également se reconstituer bientôt. Les promoteurs de la réunion ont envoyé des invitations à tous les anciens républicains progressistes qui ont soutenu le cabinet Waille-Rousseau et aux nouveaux élus qui se réclament de la même politique. Le groupe va changer de dénomination et s'appeler « union démocratique ».

Les socialistes formeront, comme dans l'ancienne Chambre, deux groupes distincts : le groupe parlementaire et le groupe révolutionnaire. Le premier ayant pour principaux membres, MM. Jaurès, Briand, Rouanet, comptera environ trente-cinq adhérents ; le second, composé des blanquistes et des guesdistes, notamment MM. Vaillant, Dejeante, De'ory, comprendra une douzaine d'adhérents.

Les nationalistes ont déjà tenu, on le sait, une réunion et décidé de se constituer en groupe. Toutefois, les élus de cette nuance qui sont une quarantaine environ ne paraissent pas devoir tous adhérer au groupe. Un certain nombre d'entre eux ont manifesté l'intention, soit de ne s'agréger à aucun groupe, soit d'attendre la marche des événements pour voir à quelles autres réunions parlementaires ils pourront s'inscrire ou plutôt se faufiler.

La Présidence de la Chambre

Un assez grand nombre de députés sont venus à la Chambre. Le groupe de l'union progressiste (que présidait M. Isambert), s'est réuni, à trois heures. Malgré les vacances, près de la moitié des membres du groupe, qui compte déjà 60 députés, étaient présents.

Au bureau, M. Codet, vice-président, et M. Cère, secrétaire. M. Codet a payé un juste tribut d'hommage à M. Isambert. Sur sa proposition, le bureau modifie

son titre et change le nom de groupe de l'union progressiste en celui de : groupe de l'union démocratique. Le groupe se réunira de nouveau très prochainement.

Le groupe radical socialiste a décidé aujourd'hui, de se constituer et d'être un groupe fermé. Il a décidé de nommer une délégation chargée de s'entendre avec les autres délégations des groupes de gauche au sujet de l'élection du bureau provisoire. Ces délégués sont : MM. Camille Pelletan, Maurice Faure, Merlou, Pajot, Berceaux et Gouzy.

Des opinions échangées dans les divers groupes, il paraît résulter que le candidat unique des groupes de gauche à la présidence de la Chambre, sera M. Léon Bourgeois.

Notons que M. Deschanel, dans sa crainte d'être battu, en est arrivé à faire ce qu'aucun président n'a jusqu'à présent osé : il visite les députés à domicile pour s'assurer de leur concours.

Le Retour de M. Loubet

M. Loubet est rentré hier, à Paris. Au moment où la voiture présidentielle franchissait le seuil de l'Élysée, un individu a tenté de pénétrer dans la cour du palais.

Arrêté, cet individu nommé Blanc, de Vaucluse, a déclaré qu'il voulait remettre une lettre au Président de la République.

Il a été conduit au dépôt, mais on croit avoir affaire à un déséquilibré.

REMERCIEMENTS

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, rentré hier à Paris, a envoyé à Saint-Petersbourg, au comte Lamsdorff, ministre des affaires étrangères de Russie, la dépêche suivante :

« Profondément touché du don magnifique de l'empereur aux sinistrés de la Martinique, le président de la République me charge de vous prier de transmettre à Sa Majesté, la nouvelle expression de sa gratitude pour cet acte du cœur qui ira au cœur de la France. »

Mort de Benjamin Constant

Le célèbre peintre Benjamin Constant est décédé lundi à Paris des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Il était né à Paris le 10 juin 1845, mais passa toute sa jeunesse à Toulouse qu'il affectionnait particulièrement.

Ses premiers envois au Salon, et ses premiers succès datent de 1861 et 1870.

Ses principales œuvres sont : *Les prisonniers marocains*, *Entrée de Mahomet II à Constantinople*, *La Soif*, étude d'une puissance extraordinaire, *La Justice du Chérif*, *Promothée enchaîné*, *Promothée délivré*, et un grand nombre de portraits tous des chefs-d'œuvre.

Benjamin Constant était commandeur de la Légion d'honneur.

Le désastre de la Martinique

CABLOGRAMME OFFICIEL

Le ministre des colonies a reçu un cablogramme daté de Fort-de-France, 28 mai, par lequel le gouverneur intérimaire de la Martinique lui a fait connaître que la visite qu'il se proposait de faire avec la mission envoyée de France, pour se rendre compte de la situation des communes du nord de l'île avait été rendue impossible par une pluie torrentielle et le mauvais état de la mer. Le volcan est toujours en activité et par plusieurs cratères lance des nuages épais de fumée.

Au moment où le *Tage* passait en vue de

Saint-Pierre une nouvelle éruption s'est produite donnant lieu à une subite coulée de boue dans le lit de la Rivière-Blanche. La visite de Saint-Pierre n'a fait que confirmer les renseignements publiés jusqu'ici. Il semble que la partie sud de la ville a été détruite par un phénomène encore inexplicable d'un effet foudroyant ayant l'aspect d'un ouragan, allant du Nord au Sud. La pluie de cendres qui a précédé, accompagné et suivi ce phénomène, a fourni une couche de 30 à 35 centimètres d'épaisseur. La partie nord de Saint-Pierre est enfouie sous une nappe de boue ; l'aspect général de la ville est d'une désolation que l'on ne peut imaginer, si on ne l'a vu, impossible à décrire et à laquelle on ne peut rien comparer.

Le gouverneur intérimaire de la Martinique a câblé, au ministre des colonies, que dans la soirée du 26 mai, vers les huit heures, une nouvelle éruption du Mont-Pelé s'était produite, très violente, et occasionnant une grande panique à Fort-de-France. Cette ville n'a, d'ailleurs, nullement été atteinte et la pluie de cendres et de graviers qui a suivi l'éruption n'est tombée que sur les communes du nord de l'île jusqu'au Lorrain. Aucun incident n'est survenu à Fort-de-France où le calme s'est rétabli.

Les communications avec la Martinique sont rétablies.

Le gouvernement, dès la rentrée des Chambres, déposera, dit-on, un projet de loi portant ouverture d'un crédit de cinq millions en faveur des sinistrés de la Martinique.

De plus, le ministre des colonies proposera au Parlement d'allouer aux orphelins du regretté gouverneur, Louis Mouttet, une pension annuelle de 6,000 fr. jusqu'à leur majorité.

La quatorzième liste de souscriptions en faveur des sinistrés de la Martinique, publiée par le ministère des colonies, s'élève à 66,990 fr. 40. Le total est à l'heure actuelle de 1,407,803 fr. 65.

L'Affaire Humbert

L'affaire Humbert continue à occuper tous les esprits.

Mais les Humbert sont toujours loin : les plus habiles policiers sont mis en mouvement en France et à l'étranger ; aucune arrestation des escrocs n'est opérée.

Peut-être les cherche-t-on trop loin !

Le ministère de l'intérieur offre une prime de 25,000 francs à la personne dont les révélations mettront la police sur la trace de la famille Humbert-Daurignac et permettront la capture des escrocs en fuite.

CHRONIQUE LOCALE

Pour les étudiants Martiniquais création d'une caisse de secours

La Ligue coloniale de propagande et d'action et l'Association générale des étu-

dants de Paris ont décidé de créer une caisse de secours au profit des étudiants et élèves Martiniquais de Paris et des départements restés sans ressources par suite de la douloureuse catastrophe de Saint-Pierre.

Une matinée de Gala aura lieu à l'Opéra Comique le 29 mai courant sous la présidence de MM. les Ministres de l'Instruction publique et des Colonies, avec le concours des principaux artistes de Paris. Elle fournira les premiers fonds.

D'autres mesures seront prises ultérieurement à Paris et dans les départements en vue d'augmenter le capital nécessaire.

Dès maintenant une souscription est ouverte.

Les fonds destinés à la caisse des Etudiants et élèves Martiniquais sont reçus :

Au siège de la *Ligue coloniale de propagande et d'action* 22 Rue de Châteaudun 22 Paris

Au siège de l'*Association générale des étudiants de Paris*, 43 Rue des Ecoles, Paris.

Les noms des souscripteurs et le montant des souscriptions seront publiés dans le *Courrier de France et des Colonies* organe de la Ligue et dans l'*Université de Paris* organe de l'Association des Etudiants.

Recrutement

Le *Journal Officiel* publie une instruction du ministre de la guerre, réglant l'application de la loi du 7 avril 1902, aux termes de laquelle, comme on sait, les hommes de l'armée territoriale qui, au moment de l'appel de leur classe pour une période d'instruction, sont inscrits depuis au moins cinq ans sur les contrôles d'un corps de sapeurs-pompiers régulièrement organisé, sont dispensés d'accomplir cette période.

CAHORS

Manufactures de l'Etat

M. Puel, contrôleur de culture à Cahors, est nommé contrôleur principal de 2^e classe à Merville (Nord)

Nous adressons à M. Puel, nos sincères félicitations pour l'avancement mérité qu'il vient de recevoir.

M. Dalet, vérificateur de culture de 2^e classe à Tonneins, est nommé vérificateur faisant fonctions de contrôleur à la direction de Cahors.

M. Lespinasse, vérificateur stagiaire à la direction de Cahors, est nommé vérificateur de 4^e classe à la même direction.

Au 7^{me}

M. Mcreau, médecin major au 7^{me} de ligne, est nommé médecin-major au régiment d'artillerie de Rennes.

Le départ de M. Moreau sera vivement regretté par les hommes du 7^{me} dont il est très aimé.

Nous lui adressons nos félicitations pour son avancement.

Enregistrement

M. Boutarel, Georges, surnuméraire de l'enregistrement à Cahors, est nommé receveur à Tocane St-Apre (arrondissement de Ribérac, Dordogne)

Félicitations.

Rosières

Le maire de Cahors a l'honneur d'informer les jeunes filles de la commune qui désirent concourir comme rosières, pour bénéficier de la dot à prendre sur la fondation établie par M. Valette Armand, en commémoration de la journée du 14 juillet 1789, que leurs demandes doivent être déposées au secrétariat de la mairie le 21 Juin prochain au plus tard.

La circulation des véhicules dans notre ville

On connaît le terrible accident de bicyclette qui samedi soir s'est produit dans la commune de Cahors, et qui a occasionné la mort d'un jeune homme de Douelle et de graves blessures à un ouvrier de Cahors.

Il fallait malheureusement un fait semblable pour attirer enfin l'attention des autorités sur l'allure par trop désordonnée de quelques bicyclistes, et conducteurs de voitures ou d'automobiles.

L'autre jour, deux procès-verbaux ont été dressés contre deux jeunes cyclistes, mais cette punition sera-t-elle une leçon pour d'autres ?

Peut-être : il faudrait alors que la mesure prise par M. le commissaire de police fût encore plus étendue.

Il faudrait comme nous l'avons réclamé plusieurs fois dans ces mêmes colonnes qu'un écriteau portant cet avertissement : « marchez au pas » soit installé par les soins de la municipalité aux coins des principales rues de notre ville.

L'on pourrait arriver ainsi à assurer la sécurité des piétons et des enfants exposés tous les jours à de graves accidents, par le fait de la vitesse excessive de quelques conducteurs de véhicules.

On a bien mis à l'entrée de notre ville des avis informant : « que la mendicité est interdite sur le territoire de la commune » Les mendiants qui dès lors pénètrent dans notre ville pour y exercer leur profession, ne sont pas surpris qu'on les mette en état d'arrestation.

Il en serait de même pour les conducteurs de véhicules ; avertis que la circulation dans la ville à une allure excessive est réprimée, ils ne seraient pas surpris qu'une contravention leur soit infligée, au cas où ils enfreindraient l'arrêté.

Cette précaution est de toute nécessité.

En voici un exemple : Il existe un arrêté interdisant la circulation de tout véhicule sur le cours Fénélon

Eh bien, supposons un instant — le cas se produit même assez souvent, — qu'un étranger à notre ville s'engage à bicyclette ou en automobile sur les allées ; or ce cycliste ignore la défense qui lui est faite de

pédaler sur les allées, et rien ne l'en avertit.

Peut-on dès lors lui dresser contravention ?

Espérons que des mesures seront prises afin d'éviter, autant que possible, des ennuis et des accidents.

Mais hélas, il faut bien le dire, c'est toujours au lendemain de malheurs irréparables que l'on songe aux moyens qui auraient pu les prévenir !

Obsèques du lieutenant-colonel Cousin

Les obsèques du malheureux lieutenant-colonel Cousin ont été célébrées hier matin à 9 heures 3/4

6 compagnies en tenue de service rendaient les honneurs funèbres ; sur tout le parcours du cortège, de la maison mortuaire à l'église et de l'église à la gare, la musique du 7^e faisait entendre des airs funèbres.

En tête du cortège marchaient les soldats en armes ; au milieu de la baie que formait une compagnie du 7^e de chaque côté du corbillard, marchaient des porteurs de superbes couronnes.

Ces couronnes avaient été offertes par : Mme et M. le colonel Jacquin, (magnifique gerbe de fleurs) ; les officiers du 7^e, les sous-officiers du 7^e, les caporaux et soldats du 7^e, les officiers sans troupes de la garnison, les officiers du 88^e, les officiers du 9^e, les officiers du 11^e, les officiers du 20^e, Mme veuve Cousin ; les bureaux auxiliaires de la garnison (recrutement, gendarmerie, intendance).

Les draps, au nombre de 5, étaient portés par des officiers, des sous-officiers, des chefs d'administration.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Costes, sénateur, Desprats, conseiller de préfecture, Fieuzal, juge faisant fonction de président du tribunal civil, Pomireau, lieutenant-colonel du 7^e, Favalloni, trésorier payeur général, Van den Vaero, colonel du 20^e.

Derrière le cercueil, au deuil venaient le frère du défunt, M. le docteur Cousin, et M. Louis Braud, rédacteur en chef de la *Dépêche*.

Une foule nombreuse de fonctionnaires et d'amis du regretté lieutenant-colonel venait à la suite du cortège qu'allongeaient encore 6 compagnies du 7^e en tenue de ville.

Sur tout le parcours du cortège, une foule énorme massée et recueillie saluait au passage le cercueil qui contenait les restes de celui qui laisse parmi tous tant de regrets.

Après le service religieux, dans le même ordre, le cortège se rendit à la gare, le corps devant être transporté à Toulouse où a eu lieu l'inhumation.

À la gare, devant le cercueil du lieutenant-colonel Cousin, des discours ont été prononcés par le colonel du 7^e M. Jacquin et M. Penaud, général commandant la 65^e brigade.

DISCOURS DE M. LE COLONEL JACQUIN

Quand s'éteint un vieux serviteur du pays, chargé d'années, affaibli par les infirmités,

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

XVIII

La Pépète

Les *gambusinos* belges et leurs associés trouvèrent à l'endroit où le coup de feu avait été dirigé le cadavre d'un homme dont le crâne avait été brisé par une balle. Un garçon d'une douzaine d'années se tenait à genoux près du mort, pleurant à chaudes larmes et s'abandonnant à un désespoir qui n'avait rien de feint. Il ne s'était même pas aperçu de la présence des nouveaux venus.

Le costume du défunt et celui du jeune garçon était celui des habitants du Mexique, et, comme ce dernier ne cessait de répéter ces mots : *Pobre Padre !* les associés mineurs comprirent que celui qui avait perdu la vie était son père.

Le Baron français, qui baragouinait un peu

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

d'espagnol, demanda à l'enfant comment il se faisait qu'ils voyageaient ainsi, lui et son père, seuls et sans armes.

La réponse à peine compréhensible de l'orphelin fut à peu près celle-ci :

— Nous avons été attaqués et pillés ; on nous a séparés de nos compagnons de route.

Cet enfant, ivre de colère contre les Belges et leurs associés voulait tuer celui qui avait tué son père. Il parlait autant par syllabes et mots entrecoupés que par gestes, montrait le ciel, criait vengeance, et affirmait qu'il l'obtiendrait.

— Que dit ce drôle-là ? demanda le Bruxellois.

— Il prie Dieu de nous punir d'avoir ainsi tué son père, il affirme que l'âme de celui-ci nous hantera et nous poursuivra partout, dans ce monde et dans l'autre.

— Nous sommes perdus ! murmura Donatus. Bonté céleste, n'avions-nous pas déjà trop d'ennemis, n'étions-nous pas menacés par les animaux sauvages et les saltéadors ? Il ne nous restait plus que d'avoir des fantômes à nos trousses. Il nous sera impossible désormais de dormir en paix.

— Pas de bêtises, murmura le Bruxellois. Allons, prenons nos pics et creusons une fosse pour cet homme.

L'enfant du Mexicain mort si malheureusement s'était assis et examinait les agissements de ceux qu'il prenait pour des bandits. Il pleurait bien toujours, mais sa soif de vengeance avait tant soit peu diminué. Les soins pris par ces nouveaux venus, afin de

mettre le corps de son père dans une fosse, ne lui laissaient plus voir ces gens-là comme des ennemis ? Ne lui adressaient-ils pas des paroles sympathiques ?

Donatus détournait la vue du visage du pauvre mort.

Lorsqu'il fut requis pour transporter le corps du défunt dans la tranchée que l'on avait faite à cette fin, il se mit à trembler de tout ses membres, et, se précipitant à genoux, il récita une prière fervente, tandis que ses camarades recouvraient la fosse de terre et de cailloux.

Lorsque cet enterrement fut achevé, le Bruxellois demanda à ses associés :

— Eh bien ! amis, qu'allons-nous faire de cet enfant ?

— Parbleu ! il n'y a pas deux partis à prendre, nous l'emmènerons aux mines, et nous aurons soin de lui jusqu'à ce que nous trouvions une bonne occasion pour le renvoyer dans sa famille.

— Mais la présence de ce gamin va nous être très onéreuse.

— Peu importe ! Puisque nous avons tué son père, nous ne pouvons pas être cruels pour le laisser exposé à être dévoré par des animaux carnassiers. Dussé-je le porter sur mes épaules, ajouta Donatus, je me chargerai de lui jusqu'au moment où il me sera possible de le placer en lieu de sûreté.

— Vous avez raison, fit le Baron. Je vais lui faire comprendre ce que nous avons résolu

Après avoir écouté ce dernier, le jeune

Mexicain se leva et se prépara à obéir. Il marchait au milieu du groupe des mineurs, la tête baissée, comme s'il était complètement résigné à son sort. Toutefois, quand il passa près du matelot, il prononça quelques paroles en langue espagnole qui prouvèrent aux cinq associés qu'il avait reconnu l'assassin de son père. Mais cet éclair fut aussi rapide que celui de la nue ; l'enfant baissa la tête et suivit ses guides avec la plus grande soumission.

— En route, Messieurs, fit Pardoes, ne nous mettons pas l'esprit à l'envers au sujet de cet enfant. Réparons le temps perdu.

Quelques instants après, au moment où la petite troupe traversait un chapparal, le jeune Mexicain s'élança au milieu du fourré, et disparut en brandissant un couteau de poche dans ses mains. Le matelot d'Ostende avait poussé un cri, et, tenant sa main appuyée sur sa poitrine, il s'écria qu'il avait été frappé par ce misérable *môme* !

On se hâta d'arracher les vêtements de ce compagnon ainsi blessé, car l'on redoutait une blessure mortelle.

Mais quand la chemise eut été enlevée, tous les associés du marin furent heureux de constater que le coup n'avait atteint aucune des parties vives. Le blessé lui-même déclara qu'il n'avait pas de mal, et que rien ne s'opposait à ce que l'on continuât la marche.

(A suivre)

nous nous inclinons douloureusement. Mais quand la Providence frappe un des nôtres plein de santé, de vie et d'espérance, la faible raison humaine se refuse à ratifier ses décrets. Il en est ainsi de la fin prématurée du Lieutenant-Colonel Cousin. En s'engageant en 1869 pour entrer à l'Ecole spéciale militaire, le jeune Saint-Cyrien avait fait le sacrifice de sa vie pour la consacrer toute entière à sa Patrie. S'il avait pu l'oublier, les tristes jours de 1870 le lui auraient rappelé. Il avait à peine vingt ans quand il fit la campagne qui devait anéantir tant de précieuses existences et ébranler notre pays jusque dans ses fondements. Il traversa la tourmente, faisant preuve de la plus grande bravoure, d'intelligence et de sang-froid. Je ne suivrai pas le lieutenant Cousin au début de sa carrière. Arrivé capitaine très jeune, plein d'entrain, ayant soif de mouvement et d'activité, il se lasse bien vite de cette vie militaire de garnison qui, si elle a ses grandeurs, a aussi ses servitudes.

Il obtint d'aller servir au Tonkin, où peut-être se manifester ses réelles capacités militaires. Plein de sollicitude pour ses hommes, commandant avec calme et sang-froid, appréciant sainement les situations, il mérite les éloges de ses chefs, qui le désignent pour commander le poste de Kep.

Dans cette nouvelle situation, il se fait remarquer par son intelligente initiative. Mais, s'il avait gagné en expérience, sa santé avait été fortement ébranlée par le climat du Tonkin.

Il rentre en France, où il ne tarde pas à être nommé chef de bataillon au 88^e. On peut dire du Lieutenant-Colonel Cousin qu'il savait grandir avec sa situation. La largeur de son esprit, l'étendue de ses connaissances, sa bienveillance naturelle, lui permirent de diriger avec autorité et compétence l'instruction de son bataillon.

Nommé Lieutenant-Colonel au 7^e au mois d'avril 1900, il était tout préparé à exercer ces fonctions, mais c'est surtout depuis le mois d'octobre dernier, époque où il avait été nommé Lieutenant-Colonel en premier, qu'il avait pu donner toute sa mesure.

J'ai toujours trouvé en lui, non seulement un collaborateur dévoué et plein de zèle, mais un homme de bon conseil. Il a su se concilier l'estime de ses chefs et l'affection de ses subordonnés.

La carrière militaire s'ouvrait devant lui brillante; il allait atteindre le grade de Chef de Corps, le plus beau de l'armée, où peuvent se manifester les qualités de l'esprit, mais surtout celles du cœur. La Providence dont les desseins sont insondables, ne l'a pas voulu. Celui qu'avaient épargné les balles en 1870, qui avait résisté au climat du Tonkin, devait succomber dans une misérable chute de cheval.

Le cœur se serre à la pensée de ces belles espérances sitôt moissonnées, et toute notre pitié va à sa malheureuse famille si cruellement frappée. Nous l'assurons de notre profonde sympathie et tous, officiers, sous-officiers et soldats du 7^e nous nous unissons pour adresser un dernier adieu à notre infortuné camarade, avec l'espoir de le revoir dans un monde meilleur.

M. Penaud, général commandant la 65^e brigade, prononce également quelques paroles de regrets.

Il n'aurait rien ajouter, dit-il, aux émouvantes paroles du colonel Jacquin.

M. le lieutenant-colonel Cousin était aimé de tous; au nom des chefs de la 65^e brigade, de la 33^e division et du 17^e corps d'armée, il lui adresse le dernier adieu.

La cérémonie est terminée par le défilé des troupes devant le cercueil.

A nouveau nous adressons à la famille du regretté lieutenant-colonel Cousin, nos condoléances.

Les grandes manœuvres des 16^e et 17^e corps

Les grandes manœuvres qui, cette année, auront lieu entre les 16^e et 17^e corps d'armée, s'étendront dans la zone Toulouse, Albi, Castres, Carcassonne, et elles seront exécutées entre le 2 et le 13 août, c'est-à-dire en avance de huit jours environ sur la date habituelle.

Société française de secours aux blessés

(CROIX-ROUGE)

Comité du Lot

Nous recevons la lettre suivante :

Le Comité de la Croix-Rouge a décidé dans sa dernière réunion, de mettre à la disposition du Comité de secours aux survivants de la catastrophe de la Martinique, une somme de cent francs, tout en regrettant que sa récente formation, et par suite, la modicité de ses ressources, ne lui permettent pas de venir en aide dans une plus large mesure.

Vol de 55.000 francs

Dans la journée d'hier, M. le commissaire de police était prévenu qu'un vol venait d'être commis dans une maison située route de Larroque, au préjudice de M. Buges, marchand de chaussures à l'Écuveuil, place du marché, à Cahors.

M. le brigadier de police Bonifacy, se

rendit immédiatement sur les lieux et procéda aux premières constatations.

En effet, il acquit la certitude que les portes de la maison avaient été fracturées. Les armoires étaient ouvertes et une partie du linge qu'elles contenaient, était sur le plancher; un lit était défait.

Le ou les voleurs avaient là, trouvé la cachette de l'argent, entre le matelas et le sommier; M. Buges a déclaré qu'il s'y trouvait une somme de 55.000 francs en billets de banque placés dans une serviette écolière.

Une enquête est ouverte.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 29 MAI ET 1^{er} JUIN 1902

| | |
|-----------------------------|-------------|
| The Loyal Légion (Allegro), | Sousa. |
| Le Domino Noir (Ouverture), | Auber. |
| Sonate en ut dièse mineur, | Beethoven. |
| Rip-Rip (Fantaisie), | Planquette. |
| Coquelicot (Quadrille), | Métra. |

Jeudi, de 6 à 7 h.
Dimanche de 5 h. 1/4 à 6 h. 1/4

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 27 mai 1902

Publication de mariage

Célerié, Paul-Armand, cultivateur, rue des Ecoles et Bourgade, Catherine, cuisinière, rue des Ecoles.

Décès

Bris, Sara, s. p., 45 ans, célibataire, rue des Cadourques, 6.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Cambriolage. — Les cambrioleurs continuent leurs exploits. Dans la nuit de lundi, la maison de M. Cayrol, sise côte de Malaret, a été complètement dévalisée par des individus encore inconnus qui ont pénétré par effraction dans l'intérieur de cette habitation et emporté un chaudron, une toile à dépiquer et douze doubles-décaltres d'avoine. Plainte a été déposée au commissariat de police.

Après d'actives recherches faites par la police, l'auteur des vols que nous avons signalés plus haut, Henri Terral, âgé de trente-deux ans, a été mis en état d'arrestation.

Une perquisition opérée à son domicile a fait découvrir une quantité d'objets soustraits: chaudron, ustensiles de ménage, avoine etc.

Eroué à la chambre de sûreté de la mairie, ce repris de justice a trouvé le moyen de s'esquiver en passant à travers les barreaux. Un mandat d'arrêt a été lancé contre lui.

— Pour les sinistrés de la Martinique. Dans la réunion tenue samedi, les membres du Cercle républicain démocratique de Figeac, ont décidé de verser une somme de 50 francs à la souscription ouverte au ministère des colonies au bénéfice des malheureuses victimes de la Martinique.

— Encore la rage. — Un chien errant sans collier, présentant tous les symptômes de la rage, a été abattu au carrefour Saint-Martin. L'autopsie pratiquée par M. Champagne, vétérinaire, a pleinement démontré que l'animal était atteint de cette maladie à l'état aigu.

CAJARC. — Pour les sinistrés de la Martinique. — Le gouvernement ayant décidé d'ouvrir une souscription, M. le Maire a l'honneur de prévenir ses administrés, que d'ici à peu de jours il organisera, avec le concours du Conseil municipal, une commission chargée de prélever les secours. Il compte sur les sentiments de la population cajaroise, qui n'hésitera pas en cette pénible circonstance, de venir en aide aux veuves et aux orphelins de cette terrible catastrophe.

— Vétérans. — La 1.305^e section des Vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871, dont le siège est à Cajarc, a décidé de faire sa réunion annuelle du mois d'avril, retardée à cause des élections législatives, le dimanche 1^{er} juin 1902, à dix heures du matin, dans une des salles de l'hôtel de ville. A cette réunion aura lieu le renouvellement du bureau de la section. Après la réunion, un banquet réunira les membres de cette section. Le prix de la cotisation au banquet a été fixé à 2 fr.

Arrondissement de Gourdon

Un de nos amis, chansonnier d'occasion, nous adresse ces quelques couplets que nous insérons, mais avec cette promesse de lui, que tous droits de reproduction et d'interprétation ne seront pas réservés :

TOUT POUR GOURDON ?

Air: LA PAIMPOLAISE

I

Préférant l'écharpe à la toge
Rêvant d'être un jour député
Au Parlement pour qu'on l'y loge
Fleuret écrit ce couplet,
Que le comité
Tint à lui dicter :

J'aime Gourdon et ses fadaïses
Son vieux Majou et son grand lac
Le château-d'eau, les Gourdonnaises;
Surtout je déteste Souillac.

II

Mais comme tout n'était pas rose
Et qu'il fallait un député
Qui promet tout, tint toute chose
Fleuret ajouta ce couplet
Que le comité
Tint à lui dicter :

Je ferai que dans notre ville
Soit le magasin de tabac,
Si le placer est difficile....
Il ne sera pas à Souillac.

III

Les Gourdonnais lors l'acclamèrent
Comme leur futur député,
Sur le Majou le promirent,
Mais il fallut d'autre couplet,
Que le Comité
Se plut à dicter :

Je vous ferai bientôt construire
Une autre ligne de Carsac
— C'est inutile de le dire, —
Pour ne plus passer par Souillac.

IV

Mais alors ce fut du délire
Quand on sut que le député
Avait approuvé — pas pour rire —
L'extraordinaire couplet
Que le Comité
Avait tout dicté :

Je ferai venir la Dordogne
Puis porter le pont de Lanzac
Et ce sera cette besogne
Enfin qui ruinera Souillac !

1 Reproduction et interprétation autorisées — au moins pour les paroles.

GOURDON. — Demande de correspondant.

Par suite du départ, depuis plusieurs mois, de notre rédacteur-correspondant de cette ville, nous demandons le concours dévoué d'une personne indépendante qui voudrait bien nous adresser les faits divers journaliers de la localité.

S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

LA RÉDACTION.

Tribunal correctionnel. — A l'audience correctionnelle du 26 mai courant, le tribunal a jugé les affaires suivantes :

Antoinette Lamontagne, veuve Atgié, âgée de 63 ans, née à Grolejac (Dordogne), sans profession, domiciliée aux Granges commune de Rouffilhac, inculpée de vol de poules au préjudice du sieur Bordes, de Masclat, a été condamnée à 25 fr. d'amende et aux frais.

— La nommée Justine Bouyjou, âgée de 28 ans, épouse Delpech, demeurant à Gourdon, inculpée de vol de linge, a été condamnée à huit jours de prison et aux frais, avec application de la loi Bérenger.

SOULLAC. — Accident de bicyclette. — Dimanche dernier, vers cinq heures du soir, le nommé J. Rigaud, faisait une promenade à bicyclette.

Au lieu dit de Blazy, la route fait un coude très prononcé; le malheureux cycliste ne prit pas bien le tournant et fut précipité de toute sa vitesse dans un champ qui, en cet endroit là, est en contre bas de quatre à cinq mètres.

Heureusement que la chute fut amortie par la terre fraîchement labourée.

Il en a été quitte pour quelques contusions au visage, d'ailleurs sans gravité.

Fête du Pigeon. — Voici le programme: Dimanche 1^{er} juin, à cinq heures du matin, réveil en Musique. A deux heures de l'après-midi, salves d'artillerie et grand bal sur la place publique. A trois heures,

mât de cocagne et jeux divers. A neuf heures, feu d'artifice et bal toute la nuit.

Lundi, 2 juin, à trois heures, course de bicyclettes.

LABASTIÈRE-MURAT. — Foire. — Notre foire, favorisée par un bien beau temps, avait attiré pas mal de monde; les foiraux des bœufs et des brebis étaient assez garnis; ces dernières se sont bien vendues à des prix assez rémunérateurs.

Mercuriale à la halle :
Blé, les 80 litres, 15 fr.; maïs, 12 fr.;
avoine, 7 fr. 75; pommes de terre, 5 fr.

Poulets jeunes, 1 fr. la livre; poules 0 fr. 80 la livre.

Œufs, 60 c. la douzaine.

LE MONITEUR DE LA MODE

Sommaire du 28 mai 1902.

Toujours très intéressant le « Moniteur de la Mode » et rempli de documents de toutes sortes.

Beaucoup de vêtements et de toilettes nouvelles: une page consacrée à « Loute » la nouvelle pièce des Nouveautés, et dont les toilettes sont signées Fred et Dœuillet.

La maison Mercier a donné en quatre beaux dessins, l'aménagement d'une salle de billard.

Il y a, en deux pages, une délicieuse « Val-se lente », et toutes les rubriques ordinaires, pleines d'intérêts.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À LAIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AU CUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2: contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne
5, rue Saint-Benoît, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. 91

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
- M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Bulletin météorologique

| DATES | TEMPÉRATURE | | Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer | Temps |
|----------|-------------|--------|--|-------|
| | maxima | minima | | |
| 26 Lundi | + 21 | + 10.5 | 769.5 | Beau |
| 27 Mardi | + 24 | + 12 | 768 | Beau |
| 28 Mer | + 24 | + 12.5 | 761 | Beau |
| 29 Jeudi | + 22 | + 10 | 759 | Vent |

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie ou vent
D^r HERBEAU.

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 26 mai 1902 rendu sur requête du débiteur.
Le nommé ROUGET marchand de chaussures à Cahors, rue Nationale n° 37, a été déclaré en état de liquidation judiciaire.
Le Tribunal a désigné pour Juge-Commissaire, M. A. Bach l'un de ses membres, et pour liquidateur provisoire M. Bernard Séguy, arbitre de commerce.

Pour extrait.
Le Greffier.
A. POULVEREL.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers de la dame Marie MARTY épouse CASTÉLY, modiste, à Cahors rue de la Liberté sont invités à produire leurs pièces et bordereaux et à se rendre le *neuf juin 1902*, jour de lundi à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

DÉPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LEBREIL

PUBLICATION DU PLAN PARCELLAIRE

CHEMIN VICINAL DE PETITE COMMUNICATION
N° 6 DE MONTCUQ A NOUGAYRÈDE

**EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de Lebreil donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal de petite communication, n° 6 de Montcuq à Nougayrède présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 3 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 1^{er} juin 1902 au 8 du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance du dit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la Mairie de Lebreil le 23 mai 1902.

Le Maire,
PAX

PHARMACIE MODERNE

J. Fournié

Pharmacien-Chimiste

CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — CAHORS

DROGUERIE, SPÉCIALITÉS

TISANE DES CHARTREUX

QU'AI-JE DONC? Jé n'ai point de courage et point d'ardeur au travail, tout me fatigue, je suis essoufflé au moindre effort, j'ai des palpitations de cœur, quelquefois des étourdissements, mes digestions sont lentes et difficiles, accompagnées d'aigreurs d'envies de vomir. Ma tête est lourde et j'ai un besoin invincible de dormir après les repas. La nuit je dors mal et je suis brisé de fatigue le matin en me levant. Qu'ai je donc? — Tous ces malaises indiquent que votre sang est surchargé d'impuretés. Pour vous guérir purifiez votre sang avec la Tisane des Chartreux, le plus puissant dépuratif existant, 2 cuillerées à café le matin ou le soir pendant quelques jours suffiront pour vous guérir radicalement. La Tisane des Chartreux est en vente au prix de 4 francs.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

Glaces et Miroirs

Pour devantures et installation de magasins. Prix défiant toute concurrence. Manufacture Achille PORTE, fils, rue Deyries, 9, Bordeaux.

Bibliographie

Vient de paraître :

DE L'AVENIR DES PEUPLES CATHOLIQUES

par Emile de Laveleye avec les opinions de Gladstone, Michelet, Quinet, d'Hulst, Sismondi, Brunetière, etc ; ... suivi du *Syllabus* texte officiel latin et français.
L'exemplaire franco : 0.50
Pour la propagande 13 fr. franco les 50 ex.
S'adresser à M. Bazin, Divonne-les Bains.

L'ARSENAL ANTIPAPAL

de Teofilo Gay, traduit de l'Italien par Léa-Gay-Humbert.
Prix : 2 fr. 50 franco.
S'adresser à M. Perret, Taulignan, Drôme

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2357 du 31 Mai 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Voyage Présidentiel en Russie : A Cronstadt : Première entrevue de M. Loubet et du Tzar. La route de Cronstadt. Débarcadère de Péterhof. Revue des marins. Le Palais de Tsarkoï-Selo. Arrivée du Tzar au camp. Le défilé devant l'Empereur. Visite du Président à St-Petersbourg. La cathédrale St-Pierre et St-Paul. Remise de l'épée, hommage du Président sur le tombeau d'Alexandre III. Les cosaques escortant M. Loubet à la cathédrale Isaac. Visite au Métropolitain. L'asile de la perspective N-wsky. L'asile de la bienfaisance française. Centenaire de l'Internat : L'ancien Hôtel-Dieu et le nouveau. Le haut-relief du sculpteur Puech. Médaille du Centenaire. Trois doyens de l'Internat. Le Banquet. Cérémonie à Notre-Dame pour les victimes de la Martinique. Portrait de M. Benjamin-Constant, du prince Bibesco et de M. Merwat. Guerre Sud-Africaine ; Conférence des délégués Boers. Théâtre illustré : Orsola, représenté à l'Opéra, dessin de M. Elouard Zier. Roman : Sous les bombes, par G. le Faure, illustrations de José Roy.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. *Revue des sciences illustrées*, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Maison et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1514, du 31 mai 1902.

Le centenaire de l'Internat, par le Dr A. Gardez. Nos chevaux, par Paul Mégain. La durée des chutes de grêle, par J. R. Plumondon. Les chasseurs d'araignées, par A. L. Clément. Les ascensions en cerf-volant, par J. Lecornu. Un nouvel appareil d'artillerie, par le Lieutenant-colonel Delauney. Correspondance, par Félix Colomer. Chronique. Académie des sciences ; séance du 26 mai 1902, sur Ch. de Villetteuil. Anémoscope électrique, par J. L.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINT-NICOLAS. — 23^e année Sommaire du n° 26 — du 29 mai 1902.

Le chapelet de Perles, par Euxodie Dupuis. Les suites d'une escapade, par O. Gevin Cassul. Le chagrin du Tambour-Maître par S. E. Robert. La fête de Maman, par Tante Nicole. La Capitaine du « Yucatan » par E. Salgari. Les Espiègleries du Martin, par G. Rolland. Boîte aux Lettres. Tirelière aux Devinettes.

Illustrations de Lewember, Valvéraie, A. Lehman, A. Bertrand, N. Béard.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Paris et Départements : six mois 10 fr. : un an 18

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1539^e livraison (31 mai 1902).

Malheur est bon, par Danièle d'Arthez. La rose et les épines. Le Nouveau cheval d'escrime de la cavalerie française, par Miles. La Martinique par H. Norval. Le Petit Roi de la Forêt, par Henry Gauthier-Villars. La Gravure en taille-douce à la portée de tous. Les timbres-poste, par Lucien d'Elno.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 Paris, 6^e.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e — Sommaire du 29 mai 1902.

V^o Nacla : Camille Flammarion. — Le Saint-Suaire à l'Institut. — Théodore Cahu et Louis Forest : L'oubli? (suite). — Daniel Lesueur :

L'honneur d'une femme (suite). — Jeanne France : Le luxe... voilà l'ennemi (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karémina (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ-Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du ré-

seau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande; Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Cha-teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

| | |
|--|------------|
| 1 ^o DE PARIS à TOURS. | Premières |
| 2 ^o DE TOURS à NANTES. | livraisons |
| 3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements. | d'une |
| 4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES. | collection |
| 5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. | qui sera |
| 6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal. | continué |

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

10^c

En Vente partout

10^c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT

dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)